



202404-14

Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le  
ID : 022-212200349-20240405-20240414-DE

mairie  
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

**SEANCE DU 5 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

**Membres en exercice : 19**

**Présents** : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Sylvie LE CARVENNEC, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX

**Procurations** : Brieuç CALVARY à Pascal PRIGENT, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL

**Absents** : Julie MALÉGOL, Sébastien MORVAN

**Date de convocation : 21 Mars 2024**

**Secrétaire de séance** : Lydie LE FLOCH

**Objet : Projet d'un pôle culture à l'école**

Monsieur Le Maire informe que Madame La Directrice de l'école de Cavan a adressé à la commune un projet de création d'un pôle culture à l'école dans le cadre du FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE. Le projet présenté par la Directrice concerne l'achat d'un fonds de livres d'un montant de 7351.04 €, du rayonnage et de l'aménagement d'un montant de 2 509.01 € et une formation sur la médiation autour du livre d'un montant de 1226 € soit un coût total de 11 086.05 €.

Pour cette opération, la commune doit signer une convention avec le rectorat pour les modalités du soutien financier qui s'organise comme suit :

- Lors de la validation du projet en commission académique, la commune reçoit du rectorat une avance maximale de 30% du montant total du projet à la signature de la convention et avance le reste sur ses fonds propres.
- Après réception de toutes les factures d'achat, la commune sera remboursée des 70% restants 1 mois après.

En conclusion, c'est une opération blanche pour la commune. Par ailleurs la commune doit prévoir les crédits en dépenses de fonctionnement et en recettes.

**Le Conseil Municipal :**

**Vu** le projet présenté par Madame La Directrice de l'école

**Considérant** qu'il y a lieu d'équiper l'école d'un fonds de livre afin que chaque élève puisse travailler individuellement



202404-14

mairie  
ti ker

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver** le projet de création d'un pôle culture à l'école dans le cadre du FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer la convention de financement avec le rectorat académique sous réserve que le projet soit validé en commission académique
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire de prévoir au BP 2024, des crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement pour l'avance de ce projet

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, pour 1 abstention (Catherine DENIS) et 16 voix pour :

- **Approuve** le projet de création d'un pôle culture à l'école dans le cadre du FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention de financement avec le rectorat académique sous réserve que le projet soit validé en commission académique
- **Autorise** Monsieur Le Maire de prévoir au BP 2024, des crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement pour l'avance de ce projet

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

  
Lydie LE FLOCH



Le Maire,

  
Maurice OFFRET